

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 07

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 29

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 15**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/01/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : / . **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 pouvoirs : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, Mme JOURDAN Véronique à M. BERTHIER Yves, M. LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, M. PUGNOT Bertrand à Mme PICARD Marie-France, M. VERGUET Nicolas à Mme BOURBON Marie-Christine,

07 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PERSON Philippe, M. PICHE Barthélémy, M. REVEL Daniel, Mme SAUNIER Elise.

OBJET: DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENOVATION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF PRAVAZ ;

Le Président de la Communauté de Communes Val Guiers,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le diagnostic et les préconisations apportées par le bureau d'études Phoenix qui a accompagné la Communauté de Communes Val Guiers (CCVG) en novembre 2022 pour aborder l'inconfort estival mais aussi hivernal ressenti par les occupants du bâtiment administratif PravaZ (personnel CCVG, personnel Trésor public (locataire) et personnes accueillies).

Considérant la volonté de lancer des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment PravaZ pour améliorer les conditions d'utilisation par les usagers mais également augmenter la performance du bâtiment ;

Considérant que le projet total est d'un montant prévisionnel de 444 218,55€ HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel pour les travaux d'amélioration énergétique du bâtiment Pravaz.				
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes	Taux de financement
Maîtrise d'œuvre	41 763.20	Etat (DETR)	168 803.05 €	38.00%
Études complémentaires / frais annexes	3 200.00 €	Fonds Vert	111 054.64 €	25.00%
Travaux ou acquisitions	399 255.35 €	Département	75 517.15 €	17.00%
		CAF		0.00%
		Autres		
		Autofinancement	88 843.71 €	20.00%
TOTAL	444 218.55 €	TOTAL	444 218.55 €	100.00%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 29 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le projet de rénovation du bâtiment administratif Pravaz et son plan de financement ;

➤ **AUTORISE** le Président à solliciter tous les financeurs potentiels de ce projet afin de permettre sa réalisation ;

➤ **MANDATE ET AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 13/02/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN